

SEANCE CONSEIL MUNICIPAL

12 juin 2012

L'an **deux mille douze** le **douze juin**, le Conseil Municipal de la commune de Sauveterre de Guyenne dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Sauveterre de Guyenne, sous la présidence de **M. Yves d'Amécourt**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 06 juin 2012

Présents : M. Yves **d'Amécourt**, M. Benoît **Puau**d, M. Patrick **Barrière**, M. Pierre **Tomada**, Mme Sandrine **Combefreyroux** Mme Marie-José **Lawther**, Adjoints, M. Rémi **Ballarin**, M. Gilles **Bussac**, Mme Ghislaine **Curoy**, Mme Sandrine **Dèche**, M. Luc **Hérault**, M. Claude **Lumeau**, M. Serge **Maurin**, Mme Françoise **Mery**, Mme Sylvie **Panchout**, . M. Jean-Paul **Souan**.

Absents ou excusés M. Philippe **Laveix**: (pv à Sandrine DECHE). M. Guy **Latorre** (pv à Gilles BUSSAC), Mme Annette **Quebec** (pv à Yves d'AMÉCOURT).

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande si tous les conseillers ont reçu le compte rendu du 29 mars 2012 et si des observations sont à formuler. Aucune remarque n'étant faite le compte rendu est adopté à dix voix pour ;

Monsieur Serge MAURIN est désigné secrétaire de séance.

L'ordre du jour est énoncé.

Ajout de points à l'ordre du jour

Monsieur le Maire propose d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour.

2 – remplacement de la P.R.E. (participation pour raccordement à l'égout) par la P.A.C (participation pour assainissement collectif).

6 – travaux Mairie – Avenant 14 – 15 – 16 - 17

- Proposition d'un demi garde-corps

7 – bibliothèque – proposition d'aménagement du nouveau local

8 – Questions diverses – problème de salubrité rue Notre Dame

- Propositions de commande d'éthylotest

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

1 – BUDGET

Pour les subventions accordées aux propriétaires, pour les travaux de rénovation des façades de la bastide, afin de respecter la délibération initiale de 2007, Monsieur le Maire indique qu'il convient de porter les crédits au compte 204 (investissement) et non au 6745 (fonctionnement).

Le conseil municipal donne son accord, à dix neuf voix pour effectuer cette modification.

2 – ASSANISSEMENT

- Schéma directeur d'assainissement

Vu la délibération du Conseil municipal dans sa séance du 11 janvier 2010 autorisant la révision du schéma directeur d'assainissement par la SOCAMA, afin d'assurer la cohérence entre ce document et le plan local d'urbanisme en cours de mise en œuvre.

Monsieur Benoit PUAUD, Premier adjoint, présente au conseil municipal le rapport de présentation et le plan sur la modification du zonage d'assainissement collectif et individuel de la commune comportant différents aménagements du zonage d'assainissement collectif.

Après échange de vue et consultation des plans, Monsieur Gilles BUSSAC signale que le plan zonage concernant le lieu dit « Rouey » a été oublié, celui-ci est donc rajouté.

Benoit Puaud, rappelle qu'il est prévu d'acquérir le terrain à coté des ateliers municipaux pour la réalisation d'un bassin d'orage. Le réseau de Sauveterre étant unitaire –même dans les rues récemment restaurées-, il ne sépare pas les eaux usées et les eaux de pluie. Ce bassin a pour vocation recueillir les eaux en cas d'orage.

Suite à une question posée au sujet du prix de l'assainissement, Monsieur Benoit PUAUD signale le prix de l'assainissement collectif n'a pas augmenté depuis 2009 mais la redevance pour la modernisation des réseaux augmente considérablement. Cette redevance imposée par l'agence Adour Garonne, prélevée par la régie communale et reversée entièrement à l'Agence Adour Garonne.

Le conseil municipal donne son accord, à dix neuf voix pour adopter le nouveau schéma directeur d'assainissement.

- Participation pour l'assainissement collectif

Monsieur le Maire expose que la participation pour l'assainissement collectif (PAC) a été créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012 pour permettre le maintien du niveau actuel des recettes des services publics de collecte des eaux usées et pour satisfaire les besoins locaux d'extension des réseaux, notamment dans les zones de développement économique ou urbain. Elle est destinée à remplacer la participation pour raccordement à l'égout (PRE), supprimée en tant que participation d'urbanisme liée au permis de construire à compter du 1er juillet 2012.

A compter du 1er juillet 2012, la participation pour raccordement à l'égout (PRE) est supprimée et remplacée par la participation pour assainissement collectif (PAC). Il précise les points suivants :

La participation, facultative, est instituée par délibération du conseil municipal compétent en matière d'assainissement. Cette délibération en détermine les modalités de calcul et en fixe le montant. Son fait générateur est la date de raccordement au réseau collectif. La participation représente au maximum 80% du coût d'un assainissement individuel ; le coût du branchement est déduit de cette somme.

Elle est due par le propriétaire de l'immeuble raccordé. Toutefois, si celui-ci a été antérieurement redevable de la participation pour raccordement à l'égout, la participation pour assainissement collectif ne pourra pas être exigée.

A noter des dispositions transitoires qui prévoient :

- Pour les dossiers de permis ou de déclaration préalable déposés avant le 1er juillet 2012, la PRE pourra être prescrite ;
- Pour les dossiers déposés à compter du 1er juillet 2012, aucune PRE ne pourra plus être prescrite par l'autorisation ou l'arrêté mentionné à l'article L. 424-6 fixant les participations.

En conclusion, Monsieur le Maire propose d'instaurer cette nouvelle participation en application de l'article L.1331-7 du code de la santé publique avec effet au 1 juillet 2012.

1°) Institution de la participation pour le financement de l'assainissement collectif (PAC) pour les constructions nouvelles.

Conformément à l'article L.1331-7 du Code de la Santé Publique qui lui en donne la possibilité, le conseil municipal décide d'instaurer, à la charge des propriétaires de constructions nouvelles soumises à l'obligation de raccordement, une participation pour le financement de l'assainissement collectif (PAC). Le montant reste inchangé par rapport à la PRE.

Au vu de cet exposé, le conseil municipal, à dix neuf pour, décide de fixer la PAC pour les constructions au 1^{er} juillet 2012 ainsi :

- Construction à usage de logements
 - Maison individuelle uni famille 1 500.00 €
 - Habitat groupé/lotissement 1 500.00 € par habitation
 - Habitat collectif
 - studio F1 750.00 € par logt
 - T2 1 000.00 € par logt
 - A partir de T3 1 500.00 € par logt
- Local artisanal et collectif 1 500.00 €

3 – PLAN LOCAL D'URBANISME

Monsieur le Maire demande à Monsieur Benoit PUAU, Premier adjoint, de revenir sur le contexte de l'élaboration de ce PLU et de présenter le projet soumis au Conseil Municipal.

Monsieur Benoit PUAUD, présente au conseil municipal le projet du PLU, après plusieurs années de travail avec le Bureau Métropolis, qui a su mené à bien cette opération.

Le dossier se compose des 3 plans de zonage de la commune (la bastide et abords proche, le nord et le sud), le règlement de chaque zone, l'évaluation environnementale, le Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), les Orientations d'aménagement et de programmation, les annexes sur les servitudes, les notes techniques, plans des réseaux d'eau, d'électricité, le schéma directeur d'assainissement, la réglementation du DPU.

Après consultations des plans et échange de vues, Monsieur Gilles Bussac demande pourquoi des parcelles de bois ne sont pas intégrées dans le zonage naturel et boisé en particulier une parcelle se trouvant à « Guinardot ». Plusieurs interrogations sont posées, notamment sur le devenir des exploitations agricoles ou sur l'intégration de la future zone artisanale à «Lafon de Médouc». Recensement des édifices remarquables et protégés sont mentionnés sur les plans.

Monsieur Benoit PUAUD présente le bilan de la concertation :

- Enquêtes auprès de la population, des écoles, du collège,
- 3 réunions publiques : 06 mai 2011, 17 juin 2011 et 07 octobre 2011
- Nombreuses informations dans la Presse (Sud Ouest et Le Républicain)
- Bulletins municipaux « Echos des Cités » (enquête, article + n° spéciaux édité à 1000 exemplaire, et distribués dans toutes les boîtes aux lettres)
- Mise à jour de la rubrique PLU sur le blog communal + discussion sur le blog
- Registre consultable en mairie

Monsieur Benoit PUAUD présente le cheminement du dossier : un exemplaire sera transmit aux personnes publiques associées (PPA) qui doivent émettre un avis dans les 3 mois, à la rentrée 2012 l'enquête publique sera engagée avec mise à disposition du projet et permanence d'un commissaire enquêteur pour recueillir les remarques du public.

Le conseil municipal approuvera ensuite le projet, après y avoir apporté si nécessaire des ajustements (modifications non substantielles), 1 mois après le préfet rend applicable le PLU après le contrôle de légalité. L'adoption par le conseil municipal devrait intervenir, au plus tôt, en décembre 2012 et un mois après il pourrait rentrer en application.

Monsieur Benoit PUAUD tient à remercier les deux commissions concernées, tous les conseillers municipaux et toutes les personnes qui se sont associés au travail de réflexion et d'élaboration de ce document.

Monsieur le Maire souhaite remercier Monsieur PUAUD pour son implication sur ce dossier ainsi que les deux commissions qui ont travaillées sur le sujet depuis plusieurs années. Il remercie aussi Philippe LAVEIX qui a initié ce travail et Marie-José LAWATHER qui a mis en œuvre la communication. Il rappelle que les services de l'Etat, depuis l'origine félicite la municipalité pour la communication et la concertation organisée autour du PLU.

Monsieur le Maire remarque que cette démarche a permis de prendre du recul avec notre propre territoire et il propose d'établir une monographie de Sauveterre-de-Guyenne sur la base du travail accompli pour ce projet, afin de laisser une trace de ce travail, accessible à tous, pour l'avenir.

Il souhaite que le service urbanisme se structure et se professionnalise autour de ce nouveau PLU, en s'appuyant sur la commission et sur les compétence d'Emilie Antoine qui aura en charge le suivi de la procédure et son application, sous la responsabilité de Benoit Puaud.

Le conseil municipal, à dix neuf voix :

- décide d'arrêter le projet du PLU et de le transmettre pour avis aux PPA puis à l'enquête publique
- tire le bilan de la concertation publique liée à ce projet

4 – IMMEUBLE DE LA POSTE

Monsieur le Maire propose d'adopter le plan de financement de restructuration de la poste qui a été modifié à la marge à la suite d'un quiproquo avec La Poste. En effet, la subvention du fond de péréquation postal sera bien de 40 000 €, comme prévu initialement, et non de 90 000 € comme annoncé dernièrement. Les 50 000 € supplémentaires étant destiné au financement du mobilier, dont la commune n'a pas la charge.

Séance du 12 juin 2012

	DEPENSES	RECETTES
COÛT DU PROJET EN EUROS HT	890 883.80	
Acquisition immobilière	146 403.00	
immeuble de la Poste	144 080.00	
Frais d'acte notarié	2 323.00	
Travaux de réhabilitation	744 480.80	
* sous-sol musée des Bastides	84 500.00	
* agence postale	97 600.00	
* Logements 1er et 2ème étage	344 565.00	
* Accès étages	20 550.00	
* escalier ascenseur à proratiser par niveaux (/4)	66 500.00	
* façade	33 000.00	
* toiture	18 000.00	
maîtrise d'œuvre - autres prestation sps et contrôle technique	79 765.80	
TVA	86 253.51	
TVA 5,5 % sur logt PLAI non récupérable /423153 €	23 273.42	
SOLDE TVA 19,6% /321327 €	62 980.09	
Subventions attendues/coût ht 42.15%		375 489.40
Subventions Bureau de Poste toiture		163 295.70
ETAT - DETR - Taux 35 %		109 214.70
CG (acquisition réserve foncière destinée acquisition) plaf. 153000 € - Taux		-
CG village anciens - 10 à 35 % plaf. à 15000 € de subv.		14 081.00
Fonds national de péréquation de la Poste au titre des travaux immobiliers		40 000.00
Subventions musée + quote part ascenseur 1/4		50 562.50
CR 25%		25 281.25
CG 25%		25 281.25
subv création logement PLAI + quote part ascenseur 2/4		161 631.20
ETAT 4000 €/LOGT (X4)		16 000.00
CG ((254 600 x 40%) x 0,98)		99 803.20
Région 229 140 x 20 %		45 828.00
FCTVA SUR TRX autres que logement et Poste (TX 15.482%)		34 638.00
EMPRUNTS		374 080.00
Emprunt acquisition		144 080.00
Emprunt équilibre opération logements PLAI		230 000.00
RESTE A FINANCER/coût ttc 19.74%		192 929.91
TOTAL OPERATION TTC	977 137.31	977 137.31

Le nouveau plan de financement est adopté à dix neuf voix pour.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de présenter des demandes de subventions pour les 4 logements et le musée aux différents organismes (Etat, Conseil Général et Conseil régional).

Le conseil municipal donne son accord, à dix neuf voix pour, à la demande de subventions pour les 4 logements et le musée.

Point sur la fermeture du bureau de poste

Suite à une visite des syndicats, le CHSCT a été saisi et a demandé la fermeture des locaux pour raison sanitaire en raison de la dangerosité des lieux pour le public comme pour les employés. Les arguments évoqués sont : la présence de pigeon aux étages de l'immeuble, la présence d'une bouteille de gaz dans la cave, un trou dans filet de protection disposé en façade pour protéger des chutes de tuiles, les craintes sur la solidité du plafond dans le bureau de poste.

Une réunion avec le groupe LA POSTE a été programmée en urgence pour trouver des solutions le plus rapidement possible.

Les services techniques de la ville ont assuré la protection de la sortie de la poste par la rue du petit Bordeaux, nettoyé et condamnés l'étage, renforcé le filet de protection rue du petit Bordeaux.

De son côté, la Poste a effectué le nettoyage de la cave et de l'agence postale (désinfection, dératissage...), a renforcé la structure bois de protection rue du petit Bordeaux, et a mis en place une toile de protection sur le plafond de l'agence.

Suite à ces travaux, et si les conclusions du CSCHT le permettent, on s'achemine vers une réouverture du bureau actuel, dans l'attente de l'installation cet été d'un «Portakabin » sur la place du foirail.

Les travaux de restructuration devraient débuter mi septembre pour 9 mois environ. Le municipalité est prête.

5 – TRAVAUX BATIMENTS COMMUNAUX

Comme décidé lors du vote du budget, Monsieur le Maire propose d'effectuer les travaux sur des bâtiments communaux notamment le changement des menuiseries de l'école élémentaire et la réfection de la toiture des logements communaux 43 et 43 bis Rue Saint Léger.

Pour la réfection de la toiture des logements rue saint Léger, des artisans charpentiers de Sauveterre et des alentours seront consultés.

Monsieur le Maire demande également l'autorisation de demander des subventions au titre de ces travaux aux différents organismes (Etat, Conseil Général et Conseil Régional).

Après échange de vue, le Conseil municipal, à dix neuf pour, donne son accord pour la réalisation de ces travaux ainsi qu'à la demande de subventions.

6 – TRAVAUX MAIRIE

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il y a lieu de passer différents avenants pour les travaux de restructuration de la Mairie.

Avenant 14 – MC Charles - lot 6 – électricité générale – pose de matériel supplémentaire pour la sono, l'installation du Wifi, prises électriques et prises RJ45 pour un montant de 5 736.05 € HT.

Avenant 15 – MC Charles – lot 6 – électricité générale – pose de lustrerie complémentaire pour un montant de 3 663.68€ HT.

Avenant 16 – lot n° 12 – Peintures, sols souples » - rénovation du plafond lambris salle de réception pour un montant de 1 901.55 € HT.

Avenant 17 – lot ° 8 – Sarl carrelage ALTOE Patrice – pose et fourniture supplémentaire de faïence dans les sanitaires et la tisanerie pour un montant de 690.00 €HT.

Le conseil municipal, à dix neuf pour, donne son accord, pour autoriser le maire à signer ces avenants.

Monsieur fait part au conseil de 3 propositions pour installation d'un demi garde-corps sur la rampe d'accès handicapé de la mairie. Après échange de vue, plusieurs conseillers proposent de faire une pente douce mais aucune des propositions n'a été retenue, Monsieur le Maire se propose de demander l'avis de l'architecte du service territorial de l'architecture et du patrimoine sur la nécessité de cet élément et sur son design.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de nommer la salle avec la verrière contigüe à l'accueil, la salle des mariages, la grande salle au 1er étage en haut de l'escalier sera la salle des mariages annexe si besoin est.

Monsieur le Maire propose également de nommer la grande salle de réception se trouvant au 1^{er} étage la salle « Sottrum ». En effet, en 2013, nous fêterons les 40 du jumelage de notre canton avec le CDC de Sottrum, en Basse-Saxe.

Différents avis ressortent de l'échange de vue, et une majorité de conseillers donnent leurs accords. Cette salle sera baptisée avec la délégation Allemande, fin juillet.

7 - BIBLIOTHEQUE

Madame Sandrine COMBEFREYROUX présente les projets de plans d'aménagement de la bibliothèque dans les locaux de l'office de tourisme (dès le déménagement de la mairie) élaboré par Christiane CHARRIER en relation avec la BDP, les instituteurs et les écoles.

Le bâtiment semble tout à fait adapté sans trop de travaux d'aménagement, le seul équipement important viendrait de l'installation d'un monte personne desservant l'ensemble des étages.

Un premier projet avait élaboré par la BDP n'avait pas être retenu par la commune.

8 – QUESTIONS DIVERSES

- Rue Notre Dame

Monsieur le maire évoque le problème de salubrité de la rue Notre dame et le mécontentement d'un riverain. Plusieurs courriers ont été échangés avec le riverain, monsieur le Maire signale que les gendarmes sont intervenus pour dressés des procès verbaux, des courriers ont été distribués dans les boite aux lettres des résidents de cette rue, des bacs à sable ont été installés derrière le monument aux morts pour les déjections canines. L'employé municipal passe régulièrement dans cette rue pour la rendre plus agréable.

- Ethylotest

Monsieur Pierre TOMADA, propose un groupement d'achat pour l'acquisition d'éthylotests en relation avec la prévention routière. Un recensement a été effectué par rapport aux véhicules communaux, l'ensemble du personnel et des élus pourront bénéficier de cette proposition.

- Limitation de vitesse au Pont d'Armand

Madame Sandrine Combefreyroux demande ou en est la demande de limitation de vitesse à 70 km/h au Pont d'Armand. Monsieur le Maire signale que nous sommes dans l'attente une réponse du centre routier du Conseil Général. Oralement, la réponse donnée est positive, mais nous attendons un écrit.

AGENDA

16 juin 2012 – cave coopérative « marché nocturne »
19 juin 2012 – kermesse école élémentaire
22 juin 2012 – repas communal
24 juin 2012 – fête de la musique
23 juin 2012 – fête du foot
23 juin 2012 – fête du tennis

Séance du 12 juin 2012

25 juin 2012 – déménagement de la mairie
29 juin 2012 – repas quartier St romain
06 juillet 2012 – ouverture de la piscine
07 juillet 2012 – inaugurations – Porte St Léger- Petite Bastide – Mairie/OTSI – Halle
07 juillet 2012 – les années « Boom »
20 juillet 2012 – repas piscine
23 juillet 2012 – installation « portakabin » place du foirail - service la Poste
26 juillet 2012 – arrivée délégation de sottrum 18 h

Prochaine séance du conseil municipal le lundi 09 juillet 2012

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00